

AFFAIRE N° 22. - Projet de modificatif au marché en date du 26 Février 1966 approuvé le 18 Avril 1966 passé avec Bourbon Lumière pour des travaux d'installation de feux de signalisation aux principaux carrefours de la Ville

Le Maire donne lecture du rapport.

*Envoyé à la Préfecture  
Le 6.1.67. n° 23*

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le marché de gré à gré qui a été passé avec BOURBON LUMIERE le 26 Février dernier prévoyait l'installation de feux de signalisation aux carrefours ci-après :

- 1°) Carrefour des rues Alexis de Villeneuve et Juliette Dedu
- 2°) Carrefour des rues Charles Gounod et Maréchal Leclerc
- 3°) Carrefour des rues Général de Gaulle et Juliette Dedu.

L'administration communale a dû, par la suite, pour tenir compte de modifications apportées aux sens de la circulation dans certains secteurs de la Ville, demander à Bourbon Lumière de procéder aux travaux en cause dans l'ordre suivant :

- 1°) Carrefour Rues Sainte-Anne et Maréchal Leclerc
- 2°) Carrefour Rues Juliette Dedu et Alexis de Villeneuve
- 3°) Carrefour Rues Charles Gounod et Maréchal Leclerc.

Mesdames et Messieurs, je vous demande, en conséquence, de bien vouloir approuver le projet de modificatif au marché en date du 26 Février 1966 passé avec BOURBON LUMIERE pour l'installation de feux de signalisation en Ville de SAINT-DENIS dont je viens de vous donner lecture.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.